EPF Lorraine

REUNION DU BUREAU DU 24 NOVEMBRE 2010

Délibération N° B 10/ 134

ACTIONS SUR FONDS PROPRES

CONVENTION FONCIERE
METZ – Maternité Hauts de Sainte-Croix

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 29 mai 2002 par le Conseil d'Administration (délibération N° 02/4 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur, modifié par les délibérations N°s 03/19, 04/82, 05/04 et 07/17 du Conseil d'Administration des 8 octobre 2003, 1er décembre 2004, 11 mai 2005 et 10 octobre 2007),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement Public, modifié par les décrets N°s 87-204 du 27 mars 1987, 2001-1235 du 20 décembre 2001, 2004-1150 du 28 octobre 2004 et 2009-1542 du 11 décembre 2009, notamment les articles 10 et 11 nouveaux,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2013, approuvé par le Préfet de la Région Lorraine le 26 avril 2007,

Vu la demande formulée par la Ville de METZ souhaitant l'intervention de l'EPF Lorraine pour s'assurer la maîtrise de l'ensemble immobilier constituant l'ancienne maternité Sainte-Croix, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux par la société BATIGERE SAREL,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la Ville de METZ et la société BATIGERE SAREL, annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens sis sur le territoire communal, d'une contenance totale de 62 a 79 ca,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,

- charge le Directeur Général de mener à bonne fin cette acquisition et de signer l'acte correspondant au nom de l'EPF Lorraine.

REGION DE LORRAINE
SECRETARIAT GENERAL POUR LES
AFFAIRES REGIONALES
Vu et Approuvé

Le Directeur Général de l'EPF Lorraine,
METZ, le - 6 DEC. 2010
Pascal GAUTHIER

Le Président du Conseil d'Administration,
Pour le Préfet de la Région Lorraine
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Jean-Claude THEOBALD
Chantal CASTELNOT

Rue Robert Blum - BP 245 - 54701 PONT-À-MOUSSON CEDEX - Téléphone : 03.83.80.40.20 - Télécopie : 03.83.80.40.21 - Courriel : contact@epfl.fr - Site internet : www.epfl.fr
SIRET : 30136580700013 - APE : 4299Z - TVA intracommunautaire : FR32301365847